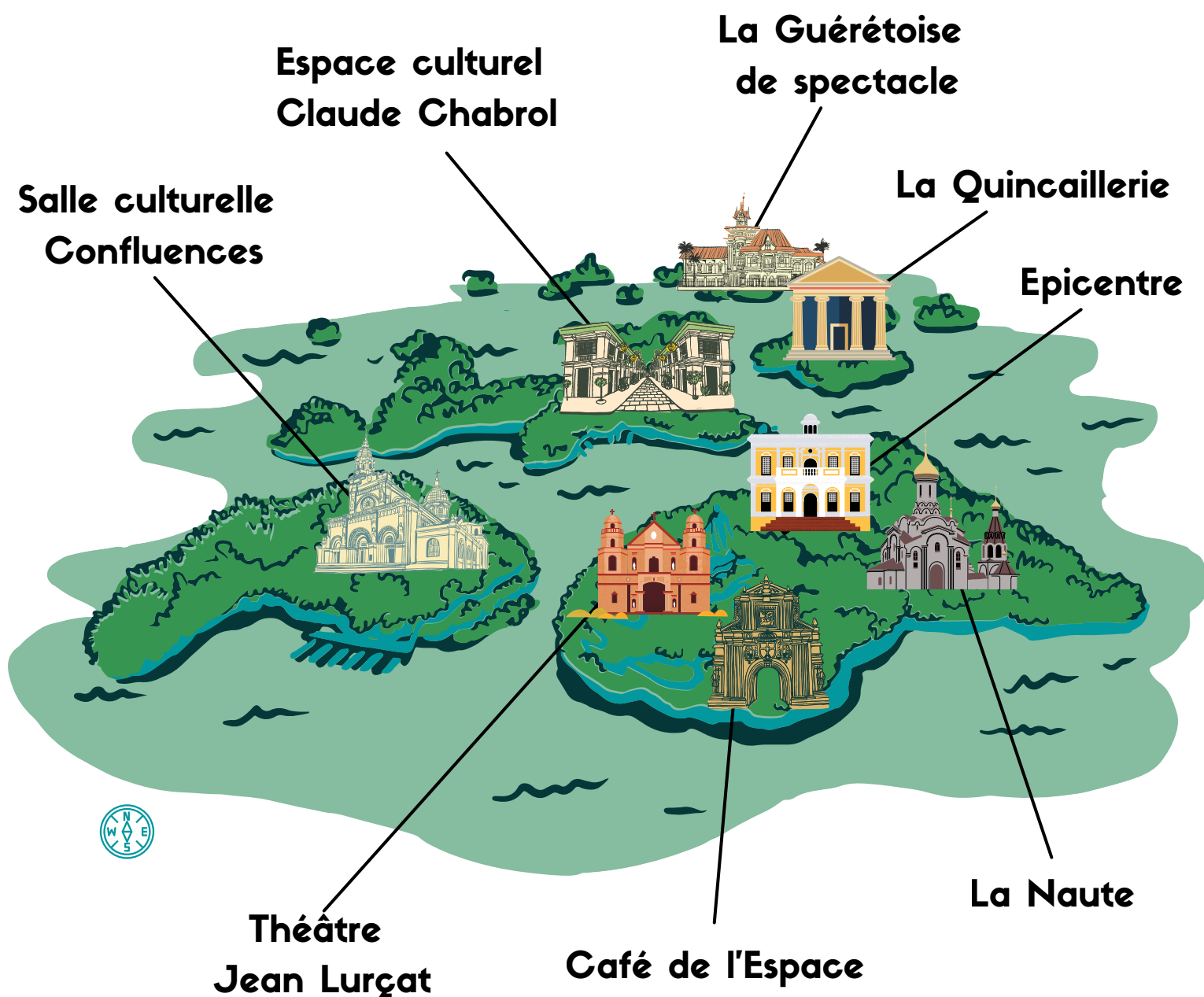


APPEL À RÉSIDENCES TERRITORIALES 2027



L'Archipèl

L'Archipèl a été créé en 2014, sous le nom SOLIMA Creuse, à l'initiative de l'ADIAM de la Creuse, de la DRAC Limousin et des acteur·rice·s du territoire œuvrant dans le secteur des musiques actuelles. L'association a été juridiquement constituée en janvier 2017 dans le respect de la démarche SOLIMA, processus de concertation non hiérarchisé entre des acteur·rice·s des musiques actuelles (initiatives associatives, publiques, personnelles ou commerciales inscrites sur un territoire), des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, agglomérations, départements, Région Nouvelle-Aquitaine...) et l'État, pour travailler à une co-construction des politiques publiques en faveur des musiques actuelles, adaptées aux territoires.

L'Archipèl est à la fois un outil de réflexion et un instrument de travail mettant en place des actions concrètes. Dans ce cadre, l'assemblée générale a validé, avec le soutien de ses partenaires institutionnel·le·s (DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Creuse), la mise en place de résidences territoriales et d'une commission dédiée, chargée du choix et de la mise en œuvre de cette action.

Les Résidences Territoriales

Définition :

Les résidences territoriales s'entendent comme des temps de création en faveur d'artistes dont une part significative du projet artistique entre dans le champ des musiques actuelles.

Ces résidences seront nécessairement découpées en plusieurs temps et réparties sur le territoire. Un temps pourra être consacré à l'éducation artistique et culturelle (EAC), notamment à des interventions auprès des enfants sur des temps scolaires ou périscolaires, dans le respect des trois piliers de l'EAC : l'enseignement, la rencontre avec les œuvres et la pratique artistique et culturelle. Ces interventions devront être planifiées avec l'équipe artistique des lieux d'accueil et celle de L'Archipèl afin d'en déterminer la pertinence.

Objectifs :

Les objectifs sont doubles :

- Pour les artistes : bénéficier de temps de résidence variés et adaptés à chaque projet, dans des conditions conformes aux besoins ; profiter d'un apport en termes de communication et de possibilités de diffusion ; disposer également d'un éclairage de professionnel·le·s et d'intervenant·e·s (accompagnement, conseils, informations...).
- Pour le territoire et les acteur·rice·s : favoriser l'interconnaissance et le travail en commun ; faire bénéficier le territoire de la présence d'artistes, notamment à travers l'action culturelle ; donner une image positive et professionnelle à l'accueil des productions nationales et internationales.

Présentation des lieux partenaires

Les résidences territoriales sont accueillies par différentes structures situées sur le territoire de la Creuse:

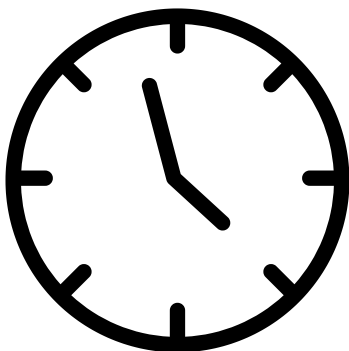
- Café de l'Espace
www.cafedelespace.com
- Naut'Active
<https://www.lanaute.com/>
- Théâtre Jean-Lurçat - Scène Nationale d'Aubusson
<https://www.snaubusson.com/>
- Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
<https://www.creusesudouest.fr/>
- La Guérétoise de Spectacle - SCIN art et création
<https://www.ville-gueret.fr/creative/la-gueretoise-de-spectacle/>
- Epicentre
<https://epicentre.eu>
- La Quincaillerie
<https://www.laquincaillerie.tl>



La Quincaillerie
Tiers-Lieux d'assemblage local



Durée des résidences

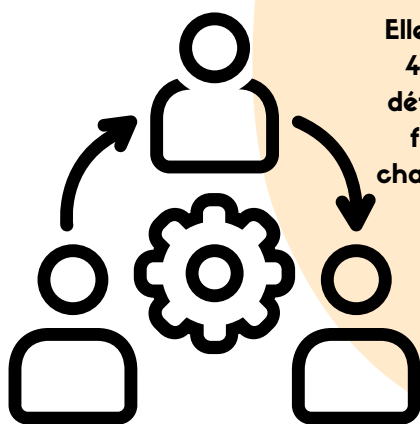


- Les résidences proposées seront d'un minimum de 4 jours et seront possiblement suivies d'un temps d'échange en milieu scolaire.
- Le nombre minimum de sessions à planifier est de deux fois 4 jours sur deux lieux distincts.
- Dans la mesure du possible, un chantier de fin de résidence sera proposée afin de présenter le travail effectué au public sous une forme courte.
- Les résidences débuteront en janvier 2027 et devront obligatoirement se terminer pour décembre 2027.

Organisation

La commission est aujourd'hui composée des membres de l'association L'Archipèl (Naut'Active, La Moustache, de l'Espace Associatif Alain Fauriaux) et des structures culturelles partenaires (Ryonji, La Guérétoise de Spectacle, Théâtre Jean Lurçat - Scène Nationale d'Aubusson, La Quincaillerie, la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest).

Elle propose tous les ans l'accompagnement de 4 artistes/groupes d'artistes selon les critères définis ci-après. Les résidences territoriales sont fractionnées en 2 temps, avec une prise en charge partielle ou totale de l'ensemble des frais (à définir en fonction de la demande).



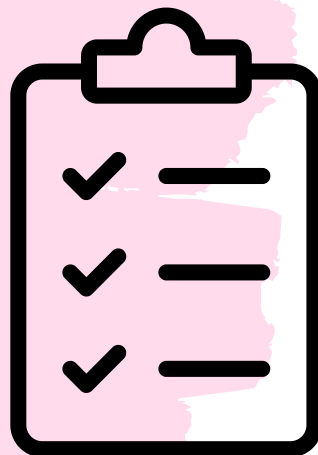
Critères

Pour toutes :

- Évaluation esthétique
- Structure juridique obligatoire
- Professionnalisme ou volonté de professionnalisation
- Apports potentiels des temps de résidence
- Niveau technique et/ou scénique
- Perspectives de développement et de diffusion
- Acceptation de temps d'action culturelle lors des résidences, notamment à destination des publics scolaires
- Entourage, notamment technique (sonorisation, éclairagiste, vidéaste...)
- Obligation de mention du soutien de L'Archipèl et de ses partenaires
- Supports numériques existants
- Coût global de la résidence

Pour les artistes nationaux-ales ou internationaux-ales :

- Prise en compte de la singularité géographique des lieux d'accueil
- Co-adaptabilité acteur-rices / artistes aux demandes et aux réalités
- Réponses aux demandes d'actions liées au temps de création (temps de rencontre, etc.) dans un cadre prédéterminé



Dossier de candidature

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae ou parcours artistique et professionnel de l'équipe artistique,
- Une description du projet envisagé et le détail des objectifs de chaque temps de résidence,
- Si structure administrative, la copie d'attribution de licence d'entrepreneuse de spectacles,
- L'engagement à respecter la législation en application du droit du travail et du code de la propriété intellectuelle,
- Les supports audio et/ou vidéo sont recommandés,
- Tout document complémentaire susceptible d'appuyer la candidature et jugé pertinent,
- La description précise des demandes techniques (plateau, son, lumière, etc.) ainsi que les contenus pour chaque session de résidence envisagée, qui seront discutés avec la Commission Résidences. Les évolutions de projet doivent être à coût constant.

Prise en charge :

L'Archipèl propose de prendre en charge les frais suivants :

- 1 cachet / musicien·ne et technicien·ne professionnel·le (intermittent·e ou micro-entrepreneur·euse) pour chaque temps de résidence.
- Les frais d'hébergement éventuels,
- Une base forfaitaire pour les repas de 15 € / personne / jour,
- Les frais de déplacement à hauteur de 0,40 € / km avec un plafonnement de 500 €,
- Les frais de location technique,
- Les frais d'intervention d'un·e professionnel·le dans le cas d'un accompagnement particulier (metteur·e en scène, technicien·ne, photographe, etc.).

Sur des critères artistiques et financiers, la Commission Résidences se réserve le choix des groupes et compagnies candidat·es.



Calendrier de sélection

Dépôt des dossiers : Entre le 14 septembre et le 14 octobre 2026.

Aucun dossier ne sera étudié passé ce délai.

Les dossiers pourront être envoyés par mail à l'adresse suivante:

larchipel23@gmail.com

Les équipes artistiques pré-sélectionnées seront invitées à nous rencontrer en visio courant novembre ou décembre 2026 afin de parler du projet artistique et des demandes d'accueil (besoin en matériel, en intervenants...).

Les 4 groupes lauréats seront connues suite à ces échanges.

Groupes accueillis les années précédentes :

Zarhza, Eyon'lé, Arash Sarkeshik, Grégory Mariscal, Angela Flahaut, The Gluteens, Ceiba, Mitchi Bitchi Bar, Bellalure, Krüt, Yoramif, Najma, Chapitre V, To'Night, Jim Murple Mémorial, Groove Catchers, Atomic Ping Pong, GZK, Drum D, Que Tengo, Sans Voie, VLAD, Tout A L'Est, BAYOU!, High C, Goliath, Baika, Dirty Rodéo, Greyborn, Collectif QV ...